



JEAN-PIERRE TREMBLAY  
Vice-président exécutif

## DANS CE NUMÉRO...

Combien faudra-t-il pour votre retraite ?	5
Régime volontaire d'épargne-retraite	8
Les conjoints et l'impôt sur le revenu	10
Survivance des marchés financiers	13
Rendements et valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

## UNE FIN DE SEMESTRE HANTÉE PAR LE BREXIT

L'économie canadienne a été très résiliente en début d'année. Rappelons-nous que la Banque du Canada était intervenue à deux reprises en 2015, en abaissant son taux directeur, pour tenter de sauver une économie lourdement affectée par la chute du prix du pétrole. Au milieu de 2016, nous réalisons que notre économie a continué à fonctionner à un rythme tout à fait décent. Et bien que l'activité au deuxième trimestre ait été affectée par les violents feux de forêt qui ont ravagé Fort McMurray, les dépenses de consommation des ménages et le commerce extérieur tiennent bon.

### **Jusqu'à présent en 2016, la Bourse canadienne figure parmi les marchés boursiers de pays développés les plus profitables.**

De plus, plusieurs éléments demeurent favorables au marché canadien, comme en témoignent des taux d'intérêt très bas, une politique budgétaire de stimulation, un taux de change relativement faible et des ressources dont les prix sont de nouveau sur une tendance haussière.

Du côté des États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) n'a pas encore été en mesure de hausser ses taux en 2016. Alors que les marchés s'attendaient à quatre hausses de taux cette année, aucune n'est actuellement en vue. La Fed marche sur des œufs et tient absolument à demeurer accommodante en dépit du fait que le taux de chômage et l'inflation aient atteint les niveaux préalablement fixés. Sans compter l'élection présidentielle américaine qui approche à grands pas et qui accroîtra

probablement la volatilité des marchés, compte tenu des politiques prônées par l'un des candidats et de l'incertitude quant à l'issue du scrutin.

En Europe, le référendum sur le Brexit a causé beaucoup de volatilité, alors que les marchés fluctuaient au gré des résultats des sondages. Une fois passée la stupéfaction face au résultat final, la victoire du « oui », qui a provoqué des baisses plus ou moins importantes sur les différents marchés boursiers de la planète, alimentera un niveau d'incertitude et, par le fait même, la volatilité des différentes places boursières, en particulier en Europe.

Bien que de nombreux facteurs risquent de susciter une volatilité boursière accrue à l'échelle planétaire, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de paniquer ni de réviser une stratégie de placement à long terme. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que ces mouvements de marché peuvent créer d'intéressantes opportunités d'achat.

N. B. : Les commentaires ci-dessus ayant été rédigés dans les jours suivant l'annonce des résultats du référendum sur le Brexit, il est possible et même probable que de nombreux développements se soient produits dans ce dossier au moment où vous prendrez connaissance de ce texte. Nous vous prions d'en tenir compte dans votre réflexion.

## LE BREXIT ET LES FONDS FMOQ

Bien que l'ensemble des marchés boursiers mondiaux risque de devoir faire face à une période de grande volatilité à la suite de la victoire du « oui », les véritables effets négatifs à moyen et à long termes seront plus importants en Europe, en particulier au Royaume-Uni dont les exportations dépendent très fortement de la Communauté européenne.

En raison de leurs bonnes diversifications régionale et sectorielle, les Fonds FMOQ ne devraient pas être affectés outre mesure par cette situation qui, il faut l'avouer, n'est pas

une bonne nouvelle. Dans un contexte de grande volatilité et de correction des marchés, il faut toujours garder la tête froide et conserver sa stratégie de placement à long terme. Ces fluctuations font partie de la dynamique des marchés, tandis que les corrections sont non seulement normales, mais habituellement de courte durée. Les gestionnaires des divers Fonds FMOQ ont notamment pour mandat de minimiser l'impact de ces variations à court terme des marchés et de profiter des opportunités d'achat qui sont susceptibles de se présenter.

## LE FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

Plusieurs de nos participants ont été déçus de la performance du Fonds revenu mensuel en 2015 et nous les comprenons. Après plusieurs années d'excellents rendements (en mai 2014, il était notre Fonds diversifié le plus performant), les résultats de ce Fonds ont été décevants en regard de ceux des autres Fonds équilibrés FMOQ et des autres fonds de revenus mensuels du marché. Comme nous l'avons déjà expliqué dans le numéro de juin 2015 (page 5), ce Fonds a subi simultanément l'influence de trois facteurs défavorables à compter de l'été 2014. Étant donné la composition exclusivement canadienne de ses actifs, le rendement du Fonds a été, d'une part, défavorisé par la meilleure performance des marchés étrangers comparativement au marché canadien, et, d'autre part, par la baisse importante du dollar canadien. De plus, compte tenu de son objectif de générer des revenus importants et réguliers, ce Fonds investit une part considérable de ses actifs dans les actions de sociétés qui versent de hauts dividendes et dans les actions privilégiées. Or, celles-ci ont été fortement dévalorisées par les marchés au cours de 2015.

Comme nous l'avons également souligné dans notre édition de juin 2015, la composition exclusivement canadienne de ce Fonds, de même que ses investissements dans des actions de sociétés de bonne valeur, pourraient lui permettre de tirer avantageusement parti d'un revirement des conditions de marché qui l'ont défavorisé.

Depuis le début de 2016, il appert qu'à la suite de la remontée du prix du pétrole et, par voie de conséquence, du dollar canadien, de la bonne performance du marché boursier canadien et d'une réévaluation des titres à hauts dividendes, ce Fonds affiche le meilleur rendement de l'ensemble des Fonds équilibrés FMOQ pour le premier semestre. Le tableau ci-dessous en fait d'ailleurs foi.

### RENDEMENTS 6 MOIS AU 30 JUIN 2016 (NON ANNUALISÉS)

Fonds équilibré conservateur FMOQ	2,91 %
Fonds omnibus FMOQ	2,21 %
Fonds de placement FMOQ	2,07 %
Fonds revenu mensuel FMOQ	9,24 %

Voici une autre preuve qu'il est important de ne pas perdre de vue son horizon de placement tout comme on ne devrait jamais se laisser influencer par les soubresauts des marchés à court terme.

## INFORMATIONS SEMESTRIELLES SUR LES FONDS FMOQ

Les *États financiers intermédiaires*, le *Rapport de la direction sur les rendements* et l'*Aperçu des Fonds FMOQ pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016* seront disponibles au cours de l'été. La réglementation permettant d'expédier ces documents uniquement aux participants qui en font la demande, nous vous invitons à le faire dès maintenant si jamais vous n'aviez pas déjà signifié votre intérêt à les recevoir. Vous pouvez le faire en communiquant avec nous par téléphone, par télécopieur, par courrier ou par courriel. Comme toujours, ces documents informatifs seront accessibles sur notre site Internet ([fondsfmq.com](http://fondsfmq.com)) ainsi que sur [sedar.com](http://sedar.com) dès qu'ils seront disponibles, en août prochain. Peu importe le format (papier ou électronique), nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions ou commentaires.

## FONDS FMOQ S'ASSOCIE À LA CAUSE DES MÉDECINS EN DIFFICULTÉ

Nos sociétés sont heureuses d'appuyer de nouveau la cause de la Fondation du programme d'aide aux médecins du Québec, et ce, par une commandite importante lors du tournoi de golf et de la randonnée cycliste des Fédérations médicales.

## LA PRÉSERVATION DE LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES

Toutes les données contenues dans les dossiers (physiques et électroniques) de nos participants sont traitées en toute confidentialité, car nous attachons une attention particulière à la sécurité de ces informations sensibles; d'ailleurs, seules les personnes autorisées y ont accès.

Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, vous avez le droit :

- de consulter les renseignements personnels vous concernant;
- d'en obtenir une copie si vous le désirez;
- de faire corriger votre dossier ou, si besoin est, de le compléter;
- de faire retirer votre nom de nos listes de sollicitation.

## TOURNÉE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FMOQ

Comme par les années passées, nous serons présents aux diverses assemblées des associations affiliées à la FMOQ qui se tiendront l'automne prochain. Cette tournée constitue pour nous une occasion privilégiée de rencontrer les participants aux Fonds FMOQ et de connaître les préoccupations des membres de la Fédération. Nous tenons d'ailleurs à remercier les divers comités exécutifs qui, année après année, nous réservent un accueil chaleureux. Nous espérons avoir le plaisir de vous y voir en grand nombre !

**COMME PAR LES ANNÉES PASSÉES, NOUS SERONS PRÉSENTS  
AUX DIVERSES ASSEMBLÉES DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA  
FMOQ QUI SE TIENDRONT L'AUTOMNE PROCHAIN.**

## CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Dans le portail de vidéoconférences en ligne, mieux connu sous le nom de **CyberStudio Fonds FMOQ**, les conférences de notre programme 2016 sont maintenant disponibles. Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires et suggestions, et surtout les sujets que vous aimeriez voir traités.

## CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS FONDS FMOQ

Au cours du mois de mai dernier, les membres des conseils d'administration de la **Société de gérance des Fonds FMOQ inc.**, de **Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.**, de la **Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.** et de **Services accessoires Fonds FMOQ inc.** ont vu leurs mandats renouvelés. Ces personnes sont :

- Dr Louis Godin, président du conseil
- Dr Sylvain Dion, vice-président du conseil
- Dr Yves Langlois, secrétaire-trésorier
- Dr Claude Saucier, administrateur
- Dr Renald Dutil, administrateur
- D<sup>re</sup> Josée Bouchard, administratrice
- M<sup>me</sup> Chantal Bélanger, administratrice
- M. Pierre Caron, administrateur

M. Jean-Guy Desjardins, président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc., se joint à eux au conseil de la société mère, soit la **Société de services financiers Fonds FMOQ inc.**

Soulignons également que M<sup>me</sup> Chantal Bélanger présidera le comité d'audit des diverses sociétés, des Fonds FMOQ ainsi que des Fonds Gestion privée FMOQ, et que le Dr Yves Langlois assumera la présidence du comité de suivi des gestionnaires et de la performance des Fonds FMOQ.

Nous félicitons chaleureusement ces personnes et nous leur réitérons nos plus sincères remerciements pour leur collaboration et leur appui tout au long de l'année.

## SERVICE DE FACTURATION RAMQ

Depuis le début de l'année, notre service de facturation RAMQ connaît un essor qui dépasse largement nos prévisions. Plusieurs médecins, conscients des nombreux changements intervenus ou à venir cette année (par exemple, l'implantation du mode mixte, la nouvelle nomenclature, le projet SYRA, etc.), ont décidé de nous confier le traitement de leur facturation. La qualité de nos services, nos frais raisonnables et notre proximité avec la FMOQ semblent être des facteurs déterminants.

## DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, NOTRE SERVICE DE FACTURATION RAMQ CONNAÎT UN ESSOR QUI DÉPASSE LARGEMENT NOS PRÉVISIONS.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les clients qui nous témoignent leur confiance et qui partagent leur satisfaction avec leurs collègues. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour connaître notre offre.

## RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF (REER COLLECTIF) COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT COLLECTIF (CELI COLLECTIF)

Nous vous rappelons que la première date butoir de l'implantation du nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est le **31 décembre 2016** et qu'elle concerne les entreprises ayant 20 employés et plus au 30 juin 2016. À la fin de l'année, celles qui n'offrent pas déjà un régime d'épargne-retraite à leurs employés devront leur proposer obligatoirement un RVER.

## NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA PREMIÈRE DATE BUTOIR DE L'IMPLANTATION DU NOUVEAU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) EST LE 31 DÉCEMBRE 2016

Nous vous informons aussi que nous offrons le REER collectif et le CELI collectif, deux produits qui peuvent être des substituts intéressants au RVER. Toutefois, ils doivent être offerts à tous les employés admissibles au RVER et être mis en place avant la date butoir applicable à l'employeur.

Pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou pour mettre en place l'un ou l'autre de ces produits, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

## VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Depuis quelques années maintenant, nous utilisons un questionnaire pour établir votre profil d'investisseur qui nous permet, entre autres, de déterminer votre horizon de placement et votre tolérance au risque. Grâce à cet outil, nos conseillers sont mieux en mesure de vous guider sur la répartition de votre portefeuille ainsi que sur le choix de vos placements. Dans les pages qui suivent votre relevé de placement du 30 juin 2016, vous trouverez le profil détaillé et la répartition des actifs pour chacun de vos portefeuilles.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces renseignements et à nous faire part de tout changement dans votre situation financière susceptible d'affecter votre profil d'investisseur ou la répartition de vos placements.

Nous comptons sur votre collaboration pour assurer l'efficacité de cette démarche très importante et nous vous en remercions à l'avance.

## CONFLIT POSTAL

En raison d'un possible arrêt de travail à Postes Canada, nous vous informons que vous pouvez adhérer en tout temps à notre service de consultation de compte par Internet. En communiquant avec votre conseiller, vous serez en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour exécuter vos transactions financières.

#### DÉMÉNAGEMENT ? CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE ?

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué toute autre modification à vos coordonnées personnelles, n'oubliez pas de nous en faire part. Il suffit de nous faire parvenir une note à cet effet par courrier ou par courriel sécurisé. Dans ce dernier cas, vous devez être inscrit à notre service d'accès au compte en ligne. En plus d'indiquer vos anciennes et vos nouvelles coordonnées, votre note doit être signée. Bien entendu, vous pouvez également téléphoner à votre conseiller.

Il y va de votre intérêt, car la *Loi sur le Curateur public* nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées après un délai prescrit.

#### BONNES VACANCES

Nous saisissons l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances. Nous invitons les personnes qui désirent profiter de cette période d'accalmie pour réviser leur portefeuille à prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers.

Pendant la période estivale, nos bureaux sont ouverts selon l'horaire normal, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Bon été !

## SERVICE DE GESTION PRIVÉE DE PORTEFEUILLE

C'est en 2011 que la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc, filiale de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. a démarré ses activités. Elle offre un service de gestion personnalisée de portefeuille à ceux qui veulent se décharger de la gestion de leurs investissements, et aussi à ceux qui souhaitent en confier la gestion à des professionnels, selon une politique de placement établie en fonction de leur situation financière, de leur horizon de placement, de leurs objectifs et de leur tolérance au risque.

Ce service sur mesure intéresse particulièrement une clientèle ayant accumulé un certain niveau d'actifs et qui souhaite protéger ce capital, tout en optimisant son potentiel de rendement à moyen et long termes. Pour de plus amples renseignements sur ce service et pour connaître les produits d'investissement exclusifs que ce service peut intégrer dans votre portefeuille, faites comme bon nombre de vos collègues et communiquez avec nous.

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

  
GESTION PRIVEE  
FONDS FMOQ

# COMBIEN FAUDRA-T-IL POUR VOTRE RETRAITE?

5

Si vous avez un plan financier en vue de la retraite, vous faites partie de la minorité des plus prévoyants. Bravo! Mais, même si c'est le cas, êtes-vous sûr que vos prévisions sont réalistes? Car maintenir son niveau de vie durant des décennies requiert, pour les mieux nantis, l'accumulation d'un capital considérable.

Avec l'espérance de vie qui s'allonge sans cesse, la retraite devient désormais, pour bien des gens, presque aussi longue que la vie active. Elle dure 25, 30 ans, parfois jusqu'à 40 ans! Si ce constat est de nature à réjouir le bon vivant qui sommeille en chacun de nous, heureux à l'idée de profiter de tout ce temps pour se consacrer à ce qui lui tient à cœur, la perspective peut aussi susciter son lot d'inquiétudes : comment maintenir un niveau de vie plus que confortable et assumer des soins de santé coûteux quand on ne travaille plus? Lorsqu'on est habitué à vivre sans se priver, on n'a certainement aucune envie de commencer à le faire à l'âge où, au contraire, on devrait pouvoir se la couler douce.

Pour éviter les lendemains qui déchantent, il n'y pas de secret : il faut bien évaluer le capital-retraite requis et ajuster au besoin les montants d'épargne dès maintenant. Voici les grandes lignes de la démarche.

## DE COMBIEN AUREZ-VOUS BESOIN ?

S'il est vrai que, lorsqu'on cesse de travailler, l'hypothèque est souvent payée et que les dépenses liées au volet professionnel diminuent, d'autres postes budgétaires prennent beaucoup de poids : voyages, santé, loisirs, prise en charge d'un proche, etc. Le fardeau financier reste donc relativement important. C'est pourquoi, en règle générale, on dit qu'une personne retraitée doit pouvoir compter sur un revenu représentant environ 70 % du revenu brut moyen qu'elle obtenait durant ses trois dernières années de vie active. Pour un travailleur gagnant 200 000 \$ par an, on parle donc d'un revenu à la retraite de 140 000 \$ annuellement.

Évidemment, cette cible de 70 % est une approximation ; on ne saurait trop insister sur la nécessité de faire un vrai budget de retraite tenant compte de vos besoins, de vos attentes et de votre mode de vie pour fixer le ratio qui vous convient.

## D'OÙ PROVIENDRA L'ARGENT ?

En principe, le revenu de retraite émane de trois sources principales :

- **Les régimes publics.** Le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) ont été conçus pour assurer une sécurité financière de base à la retraite. De fait, combinés, ils couvrent environ 70 % d'un salaire de fin de carrière de 25 000 \$, mais à peine 5 % d'un salaire de 200 000 \$<sup>1</sup>. Ainsi, plus le revenu d'un individu est élevé, moins il peut compter sur les régimes publics.
- **Les régimes de retraite privés.** Dans cette catégorie se trouvent les régimes gérés par l'employeur, par exemple un fonds de pension ou un REER collectif, ainsi que les régimes individuels (REER, FERR, CRI, FRV, etc.).
- **Les économies et placements personnels.** On y inclut les autres épargnes et placements.

Comme on le voit, les régimes publics ont beau garantir un revenu minimal, celui-ci constitue une maigre portion dans l'assiette des personnes touchant des revenus élevés. Pour maintenir leur niveau de vie, elles doivent compter sur les régimes privés ou, à défaut, sur leurs propres placements.



## VIVRE VIEUX : UN RISQUE SOUS-ESTIMÉ

Une fois le revenu annuel fixé, il faut établir pendant combien de temps on en aura besoin. Beaucoup de gens sous-estiment grandement le nombre d'années qu'ils vivront. Résultat ? Ils planifient mal le capital à engranger, et l'argent viendra à manquer en fin de parcours.

6

Pour établir la durée de la retraite, l'espérance de vie est une donnée à prendre en considération. Il serait cependant risqué de la placer comme cible d'épuisement des actifs, puisque 50 % des gens dépasseront ce cap. Ils survivraient donc à leur capital. Ce qu'il faut connaître, c'est la durée « raisonnable » de décaissement, c'est-à-dire l'âge qu'on peut raisonnablement espérer atteindre, compte tenu de divers facteurs (état de santé, statut matrimonial, etc.). Le tableau ci-dessous résume les projections élaborées à cet égard par l'Institut québécois de planification financière (IQPF).

### Durée raisonnable de décaissement en fonction de l'âge et du sexe

ÂGE ATTEINT	ESPÉRANCE DE VIE		DURÉE RAISONNABLE DE DÉCAISSEMENT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
50 ans	84 ans	89 ans	90 ans	94 ans
55 ans	84 ans	89 ans	90 ans	94 ans
60 ans	84 ans	89 ans	91 ans	95 ans
65 ans	85 ans	89 ans	92 ans	95 ans
70 ans	86 ans	90 ans	92 ans	95 ans

Grâce à ce tableau, on constate qu'un homme qui atteint l'âge de 65 ans a 50 % de chances de vivre jusqu'à 85 ans (espérance de vie), et 25 %, jusqu'à 92 ans (durée « raisonnable » de décaissement). Il devrait donc viser un revenu au moins jusqu'à 92 ans.

## ET ALORS, CE CAPITAL-RETRAITE ?

On a maintenant en main le revenu annuel nécessaire et la durée « raisonnable » de décaissement. Prochaine mission : évaluer le montant d'épargne requis. Le tableau suivant présente, selon l'âge atteint et le sexe, l'épargne requise au moment de la retraite pour financer chaque tranche de 10 000 \$ de revenus annuels bruts<sup>2</sup>.

### Épargne requise pour financer chaque tranche de 10 000 \$ de revenus annuels bruts

Âge atteint	Durée de décaissement	Épargne requise	
		Revenus non indexés	Revenus indexés
<b>HOMME</b>			
60	31	155 328 \$	208 504 \$
65	27	146 430 \$	190 213 \$
70	22	131 630 \$	164 442 \$
<b>FEMME</b>			
60	35	163 742 \$	224 352 \$
65	30	153 725 \$	204 111 \$
70	25	140 939 \$	180 313 \$

Prenons le cas d'une femme qui prévoit prendre sa retraite à 60 ans. Elle veut tirer un revenu annuel brut indexé de 100 000 \$. Puisque les rentes publiques (PSV et RRQ) totaliseraient dans ce cas environ 20 000 \$, elle devrait tirer de ses propres économies un revenu annuel de 80 000 \$ (8 tranches de 10 000 \$). Grâce au tableau, on calcule que, pour y arriver, elle doit détenir, au moment de la retraite, 8 x 224 352 \$, soit environ 1,8 million de dollars.

Accumuler un tel montant n'est pas une mince tâche, même quand on bénéficie de revenus supérieurs. La clé : faire un plan réaliste et adopter l'attitude de la fourmi le plus tôt possible dans la vie. Car plus on commence à cotiser jeune à un REER, plus l'argent fructifie à l'abri de l'impôt. Plus on profite de cet effet boule de neige, plus le capital à la retraite sera intéressant.

Voyez la différence d'accumulation pour deux individus ayant chacun cotisé 25 000 \$ annuellement durant 30 ans. Le premier a commencé à cotiser à 25 ans et a cessé à 55 ans en laissant son épargne fructifier jusqu'à 65 ans sans ajouter de contribution. Le deuxième a commencé à 35 ans et a cessé à 65 ans.



### Différence d'accumulation à durée égale de contribution

	En commençant <b>TÔT</b>	En commençant <b>PLUS TARD</b>
Commence à contribuer à :	25 ans	35 ans
Durée de contribution :	30 ans (jusqu'à 55 ans)	30 ans (jusqu'à 65 ans)
Cotisation annuelle :	25 000 \$	25 000 \$
Total des cotisations :	750 000 \$	750 000 \$
Rendement composé annuellement :	5 %	5 %
Valeur du REER à 65 ans :	<b>2 840 825 \$</b>	<b>1 744 020 \$</b>



Il est saisissant de constater que, pour le même effort d'épargne, un travailleur a accumulé 2,8 millions de dollars alors que l'autre a amassé 1,7 million. De quoi faire une grande différence sur le degré de confort à la retraite.

Notons que si vous avez contribué pleinement à votre REER, il existe d'autres instruments qui vous permettent de continuer d'accroître votre pécule. Pensez au CELI, aux placements non enregistrés ainsi que, dans certains cas, à la constitution d'une société par actions.

#### AGIR DÈS MAINTENANT

Que vous ayez encore une longue carrière devant vous ou que vous soyez à quelques années de la retraite, vous avez tout à gagner à mettre des chiffres réalistes sur votre avenir financier. Un bon moyen d'avoir l'heure juste est de faire appel à votre conseiller, qui peut préparer des projections à l'aide de vos données les plus à jour. Agir dès maintenant peut s'avérer payant.

1 L'entente fédérale-provinciale intervenue récemment, malgré l'abstention du Québec, ferait augmenter ces pourcentages à partir de 2019. Pour les travailleurs à revenu élevé, l'impact resterait toutefois négligeable.

2 Les hypothèses utilisées sont les suivantes : rendement net sur les actifs : 5,00 %, inflation : 2,25 %. Le capital est épuisé après la durée raisonnable de décaissement.

#### DES TRUCS POUR ÉPARGNER DAVANTAGE SANS PLUS D'EFFORT

- 1. Cotisez à votre REER en début d'année.** Si vous cotisez en début d'année plutôt qu'à la fin, votre argent reste une année de plus dans votre REER. Sur une longue période, cette simple habitude, qui n'exige pas de déboursés supplémentaires, pourrait vous faire bénéficier d'un montant substantiel.
- 2. Automatisez les versements.** Pour le REER ou pour le CELI, voilà une bonne manière d'éviter le stress imposé par l'injection d'une somme importante à l'approche de la date limite.
- 3. Payez moins d'impôt.** Comme beaucoup de contribuables, peut-être ignorez-vous certaines déductions fiscales ou crédits auxquels vous avez droit. Pas étonnant : en raison de la diversité de leurs applications, bien souvent, seul un expert aguerri est en mesure de les déceler. Demandez à un professionnel de se pencher sur votre situation.

# RVER

## RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

8 Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* est entrée en vigueur, obligeant ainsi tous les employeurs de 5 employés et plus à offrir, selon un échéancier strict, un régime d'épargne-retraite avec retenues sur le salaire à leur personnel.

À défaut d'offrir, aux dates butoirs suivantes, un régime de substitution (régime agréé de pension, REER collectif ou CELI collectif), les employeurs auront l'obligation de mettre en place un RVER.



### NOMBRE D'EMPLOYÉS

Entreprise de plus de 20 employés au 30 juin 2016

Entreprise de 10 à 19 employés au 30 juin 2017

Entreprise de 5 à 9 employés

Entreprise de 4 employés et moins

### ÉCHÉANCE

31 décembre 2016

31 décembre 2017

Date déterminée par le gouvernement après le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Aucune obligation (base volontaire)

Dans le but de répondre aux besoins des médecins omnipraticiens du Québec, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. offre le REER collectif et le CELI collectif, ainsi que le RVER. Elle a d'ailleurs été parmi les premières institutions financières québécoises à se qualifier en tant qu'administratrice de RVER.

Que vous soyez concerné en tant qu'employeur par l'échéance du 31 décembre 2016 ou non, vous avez tout intérêt à examiner la chose dès maintenant, car la mise en place d'un RVER nécessite une période d'au moins trois mois afin de respecter les divers délais requis par la loi. De plus, si vous souhaitez vous soustraire à l'obligation d'instaurer un RVER en mettant sur pied un REER ou un CELI collectif, celui-ci doit être en vigueur AVANT la date butoir.



# LE TEMPS, C'EST AUSSI DE L'ARGENT...

9

- **Vous avez de la difficulté à appliquer les règles de la nouvelle nomenclature à votre facturation**
- Vous vous interrogez sur les changements qu'apportera, dans vos façons de faire, le nouveau système de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ
- Votre agence de facturation vous a annoncé qu'elle n'offrira plus de logiciel de facturation ou qu'elle mettra fin à ses services
- Votre facturation est tributaire d'une seule personne et nous ne disposez d'aucune relève
- Vous vous questionnez sur vos coûts de facturation
- Vos frais de facturation sont en pourcentage de vos revenus
- Vous souhaitez pouvoir compter sur l'expertise d'une agence de facturation
- Vous considérez la facturation comme une tâche fastidieuse sans valeur ajoutée

---

**VOUS AVEZ TOUT INTÉRÊT À COMMUNIQUER  
AVEC NOUS POUR DISCUTER DE FACTURATION.**

---

## SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)  

# LES CONJOINTS ET L'IMPÔT SUR LE REVENU

10

Diverses lois applicables au Québec comportent chacune leur propre définition du terme « conjoint ». Outre le Code civil du Québec, il y a la *Loi sur le régime de rentes du Québec (RRQ)*, la *Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)*, le *Règlement sur l'exercice de la profession médicale en société*, la *Loi d'interprétation*, etc.

Il y a aussi plusieurs lois de nature fiscale ou sociale, comme celles concernant l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les droits de mutation immobilière (ou taxe de Bienvenue), l'assurance emploi, le régime québécois d'assurance parentale (RQAP), la sécurité de la vieillesse, la santé et la sécurité au travail, l'assurance automobile, l'aide sociale, les prêts et bourses aux étudiants, etc.

## LOIS EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les définitions de « conjoint » des lois du Québec et du Canada revêtent une grande importance aux fins de l'application de plusieurs mesures fiscales. Si, dans certains cas, le fait d'avoir un « conjoint » s'avère pénalisant, dans d'autres, il se révèle avantageux.

Les conjoints fiscaux (de même sexe ou non) comprennent évidemment les personnes mariées, mais aussi les personnes non mariées qui « vivent dans une relation conjugale », ou qui « vivent maritalement » aux yeux de la législation québécoise. En ce qui concerne les conjoints de fait, de deux choses l'une :

- 1) leur relation conjugale (ou vie maritale) dure depuis un minimum de 12 mois ; ou
- 2) ils sont les parents biologiques ou adoptifs du même enfant.

Aux yeux des autorités fiscales, il n'est pas obligatoire que les conjoints de fait résident sous le même toit pour être considérés comme « vivant dans une relation conjugale ». Plusieurs autres facteurs doivent être pris en compte : les rapports personnels et sexuels, les services, les activités sociales, le soutien financier, les enfants et l'image sociétale du couple en sont quelques-uns.

Deux personnes peuvent néanmoins habiter sous le même toit sans pour autant « vivre dans une relation conjugale ». C'est notamment le cas de deux ex-conjoints qui tentent de vendre leur maison.

Les conjoints de fait ne sont plus considérés comme étant des conjoints fiscaux s'ils vivent séparément depuis au moins 90 jours consécutifs en raison de l'échec de leur relation (la date de la séparation est alors considérée être le premier jour de celle-ci).

Dans le cas des conjoints mariés et non divorcés, ils demeurent des conjoints fiscaux, et ce, même s'ils vivent séparément en raison de l'échec de leur relation, quelle que soit la durée de la séparation. Ils demeurent aussi des conjoints fiscaux en dépit du fait qu'ils aient obtenu un jugement civil de séparation de corps. En effet, seul le divorce a pour effet de rompre le lien du mariage (31 jours après la date du jugement consacrant le divorce, selon la *Loi sur le divorce*).





## PRESTATIONS, AIDES ET VERSEMENTS FISCAUX, DÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Plusieurs avantages fiscaux sont établis en fonction du revenu familial, c'est-à-dire selon les revenus combinés des deux conjoints fiscaux. Par conséquent, le fait d'avoir un conjoint fiscal peut se traduire par une augmentation du revenu familial et une réduction des avantages fiscaux. Par contre, dans certains cas, le conjoint fiscal qui n'a que peu ou pas de revenu peut bonifier les avantages fiscaux.

Les mesures fiscales prévoient :

- 1) à quel moment de l'année il faut déterminer le statut de « conjoint » (à un moment dans l'année, toute l'année, au début d'un mois ou à la fin de l'année); et
- 2) pour quelle période de l'année il faut considérer le revenu de chacun.

Plusieurs de ces mesures exigent également que les conjoints fiscaux ne soient pas séparés pour cause d'échec de leur union. C'est le cas, par exemple, des conjoints mariés mais séparés, et qui sont en attente d'un jugement de divorce.

Exemples :

- Le crédit de TPS
- La nouvelle allocation canadienne pour enfants
- Les subventions du régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Le crédit québécois pour frais médicaux
- Le crédit remboursable pour frais de garde
- Les crédits québécois en raison de l'âge et pour revenus de retraite
- La cotisation au régime d'assurance médicaments
- Le crédit d'impôt pour solidarité
- Le programme québécois de soutien aux enfants

## DÉSAVANTAGES DU CONJOINT FISCAL

Bien que certains crédits ou déductions d'impôt ne soient pas déterminés en fonction du revenu familial, le simple fait d'avoir un conjoint fiscal sera pénalisant. Le crédit pour l'équivalent de conjoint (par exemple à l'égard d'un enfant à charge), de même que le crédit pour personne vivant seule, en sont des exemples.

L'exemption pour gain en capital sur résidence principale en est une autre illustration, car elle ne peut être réclamée qu'à l'égard d'une seule résidence par couple de conjoints fiscaux. On peut penser ici au couple dont chacun des conjoints possède une résidence.

Notons également l'application pénalisante des règles d'attribution entre conjoints fiscaux. Ainsi, la personne qui donne une somme d'argent à son conjoint fiscal devra s'imposer sur les revenus et gains en capital réalisés sur le don.

Il y a aussi d'autres mesures portant sur le refus de certaines pertes en capital subies par un conjoint fiscal.

## NOMBREUX AVANTAGES DU CONJOINT FISCAL

La qualification de « conjoints fiscaux » comporte par ailleurs plusieurs avantages de nature fiscale.

Exemples :

- Les cotisations au REER du conjoint
- Le transfert du CELI au décès
- Le transfert libre d'impôt des REER, FERR et régimes de retraite (au décès ou en cas de séparation)
- Le transfert libre d'impôt de biens entre les conjoints (du vivant et au décès)
- Le crédit pour conjoint
- Le fractionnement des revenus de retraite
- La détermination des retraits minimums du FERR
- Le regroupement des frais médicaux et des dons de bienfaisance
- Le transfert de divers crédits d'impôt inutilisés entre conjoints



## BIGAMIE FISCALE

Certaines mesures fiscales permettent au contribuable qui a deux conjoints fiscaux de bénéficier simultanément d'avantages fiscaux. Tel est le cas du contribuable qui ne vit plus avec son conjoint marié et non divorcé, mais qui vit en union conjugale avec une autre personne depuis plus de 12 mois.

12

Parmi ces mesures fiscales, il y a principalement :

- les cotisations au REER du conjoint ;
- le transfert du CELI au décès ;
- le transfert libre d'impôt des REER, FERR et régimes de retraite au décès ;
- le transfert libre d'impôt de biens entre les conjoints (du vivant et au décès).

## CONCLUSION

Toute personne qui envisage de se marier ou de vivre en union de fait devrait toujours évaluer les incidences fiscales de cet engagement, surtout dans un contexte de famille reconstituée.

Par ailleurs, bien que certains couples en union de fait ne déclarent pas cet état civil aux autorités fiscales, diverses mesures font en sorte qu'il pourrait s'avérer avantageux de le faire.

En terminant, n'oubliez pas qu'il existe plusieurs façons de prouver l'existence d'une vie conjugale : les assurances collectives, le bail d'habitation, la détention conjointe d'une propriété d'habitation, les emprunts hypothécaires conjoints, les adresses de correspondance fournies à divers fournisseurs, l'adresse figurant sur le permis de conduire, en sont quelques-unes.



VALEURS MOBILIÈRES  
BANQUE LAURENTIENNE

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636  
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 22 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR et CELI autogérés**  
**Compte au comptant**  
**Courtage de plein exercice**

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les conditions économiques mondiales se sont progressivement améliorées tout au long du deuxième trimestre. La croissance de l'économie chinoise, dont la fragilité avait inquiété les investisseurs au début de l'année, a montré des signes de stabilisation. Les banques centrales ont continué d'intervenir afin de maintenir des conditions favorables à la croissance.

Par ailleurs, le déséquilibre qui prévalait sur le marché mondial du pétrole s'est atténué. D'une part, la production de pétrole de schiste aux États-Unis a diminué et les stocks américains se sont résorbés. Des arrêts imprévus de production au Nigeria, au Venezuela et au Canada ont contribué à réduire l'offre à l'échelle mondiale. D'autre part, la demande mondiale a été légèrement supérieure aux attentes. On a donc pu observer une hausse du prix du baril de pétrole qui s'est négocié à près de 50 \$ une partie du mois de juin.

Le recul du dollar américain sur le marché des changes a également contribué à la hausse du prix de l'or noir et de plusieurs autres ressources naturelles. Ce repli du dollar américain est attribuable à la faible croissance du PIB au premier trimestre, à la faiblesse du marché de l'emploi en mai et à la valse-hésitation de la Réserve fédérale qui a finalement décidé de reporter à plus tard la hausse de son taux directeur.

L'économie canadienne a commencé l'année en lion, affichant un taux de croissance annualisé de 2,4 % pour le premier trimestre. Les feux de forêt en Alberta auront toutefois affecté la croissance au deuxième trimestre de 2016. La situation devrait s'améliorer dès le troisième trimestre, de sorte qu'on observera une évolution en dents de scie du PIB canadien cette année.

En fin de trimestre, les observateurs politiques et économiques avaient les yeux rivés sur le Royaume-Uni qui tenait le 23 juin un référendum sur son retrait de l'Union européenne (UE). Jusqu'à la dernière minute, les marchés financiers ont anticipé une victoire du camp du Brein, c'est-à-dire en faveur du maintien au sein de l'UE. La victoire des partisans du Brexit a donc surpris les marchés.

Au lendemain de ce vote historique, les conséquences politiques et économiques sont difficiles à évaluer. La période d'incertitude et de négociations qui s'amorce aura sûrement des effets sur les investissements au Royaume-Uni et le volume des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Chose certaine, les marchés financiers ont accusé le choc et les actifs les plus risqués ont vu leur cours chuter fortement dans les dernières journées du trimestre.

## POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La Banque centrale européenne (BCE) s'est félicitée de l'accélération de la croissance économique en Europe au cours des derniers trimestres. Cependant, le taux de chômage demeure élevé et l'inflation faible. Un tel contexte a incité la BCE à accélérer son programme d'assouplissement quantitatif et à acquérir, à partir du début de juin, des obligations de sociétés sur les marchés, en sus des obligations gouvernementales.

Notons qu'à l'approche du référendum britannique, le marché est devenu plus volatil. Les obligations ont servi de titres refuges à un tel point qu'en juin, les obligations allemandes d'une échéance de 10 ans se sont négociées à un rendement négatif.

Plus près de chez nous, la résilience du prix du pétrole et l'appétit des investisseurs pour les actifs à risque ont pesé sur les prix des obligations nord-américaines. Au Canada, les taux de rendement obligataires ont augmenté dans le sillon des prix pétroliers. Les données économiques et l'inflation ont surpassé les attentes, réduisant à néant la possibilité d'une baisse du taux directeur de la Banque du Canada. L'appétit pour la prise de risque a provoqué le rétrécissement des écarts de taux des obligations de sociétés. Les marchés ont toutefois évolué à contresens dans les derniers jours du trimestre.

### MARCHÉS BOURSIERS

L'ensemble des marchés boursiers mondiaux a accusé un recul important à la suite des résultats du référendum du 23 juin au Royaume-Uni. En une seule journée, plusieurs indices boursiers européens ont perdu les gains enregistrés au cours des mois. Ces importants mouvements hors des actifs dits à risque vers les valeurs refuges se sont produits à quelques jours de la fin du trimestre. Par conséquent, les résultats trimestriels sont fortement teintés par des facteurs émotifs de court terme. Une telle réaction est normale, mais il est important de garder en tête qu'elle s'estompe généralement au fil du temps.

Le marché boursier canadien a poursuivi, tout au long du trimestre, la remontée entamée au début de février. Sa progression a été soutenue par la hausse du prix du pétrole et des métaux. La hausse du prix de l'or a soutenu la progression du marché boursier canadien au cours du trimestre. Notons qu'en fin de trimestre, le prix de l'or a été propulsé par le résultat

du référendum britannique. Le marché boursier canadien a subi une correction mineure dans les jours suivant le résultat du vote du 23 juin.

Notons que la vigueur de la croissance et la hausse des exportations manufacturières ne sont pas étrangères à la bonne tenue du marché boursier canadien au cours du trimestre.

Sur le marché américain, la hausse des cours dans les secteurs de l'énergie et des matériaux a été compensée par une légère baisse des secteurs plus défensifs, comme la consommation courante, les télécommunications et les services publics. Notons toutefois que les titres américains du secteur des services financiers ont généralement connu un très bon trimestre.

### À L'HORIZON

Au moment d'écrire ces lignes, les conséquences économiques et financières du vote des citoyens britanniques en faveur de l'abandon de l'Union européenne sont difficiles à évaluer. Lorsque de tels événements se produisent, les marchés deviennent volatils et créent des opportunités pour les gestionnaires de portefeuille patients et disciplinés.

Les titres les plus touchés à court terme ont été les titres de sociétés dont les activités sont très locales : construction, rénovation, banques dont les affaires sont surtout à l'intérieur du Royaume-Uni. Au cours des prochaines semaines, nous évaluerons les conséquences à plus long terme sur l'économie britannique et sur certains secteurs d'activité.

L'économie nord-américaine devrait être peu affectée par cet événement. Le contexte demeure favorable à une accélération de la reprise au cours des prochains trimestres, tant au Canada qu'aux États-Unis. La Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait reporter à la fin de 2016 sa prochaine hausse de taux. Par la suite, les hausses devraient être implantées très graduellement. Le rythme de croissance modéré et le faible niveau de l'inflation donnent aux dirigeants de la Fed toute la latitude voulue pour ajuster la vitesse de la normalisation des taux au rythme de croissance de l'économie.

Au Canada, la croissance devrait être soutenue par la hausse du prix du pétrole ainsi que par les dépenses liées à la reconstruction en Alberta à la suite des feux de forêt du mois de mai. Les investissements du gouvernement fédéral annoncés lors du dernier budget devraient également se concrétiser au cours des prochains trimestres. Cela ajoutera à la croissance de l'économie canadienne.

Un tel contexte, conjugué à une stabilisation de la croissance économique chinoise, soutiendra la croissance de l'économie mondiale. Malgré l'incertitude liée à l'évolution de l'économie en zone euro et le probable recul de la croissance au Royaume-Uni, nous maintenons notre scénario de croissance mondiale soutenue au cours des 12 à 18 prochains mois. Nous privilégions donc les actions, en particulier celles des sociétés nord-américaines, au détriment des obligations.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 JUIN 2016

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,47	0,62	0,71	0,76	0,77	1,49	1,83	2,48	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	3,16	4,10	5,68	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5,00 (2013-04-05)	10,825
OMNIBUS	-0,31	2,53	6,90	7,22	5,66	4,89	5,08	6,39	24,372
PLACEMENT	0,49	5,09	9,48	9,53	6,66	5,20	4,99	6,92	27,372
REVENU MENSUEL	-0,47	-2,10	3,72	5,08	4,17	s.o.	s.o.	4,88 (2006-10-06)	9,756
OBLIGATIONS CANADIENNES	5,24	4,74	4,61	3,20	4,20	4,64	5,05	5,05 (2001-03-16)	11,991
ACTIONS CANADIENNES	-2,89	-1,05	8,87	8,92	4,52	4,43	6,01	7,97	21,205
ACTIONS INTERNATIONALES	-2,22	7,78	12,65	14,81	11,39	4,97	3,23	4,63	11,202

15

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,51 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

**IMPORTANT** | Les Fonds FMOQ étant évalués, aux fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2016

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,67 %	MONÉTAIRE	<b>0,46 %</b>
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,17 %	OMNIBUS REVENU MENSUEL	<b>1,09 %</b>
ÉQUILIBRÉS	2,24 %	PLACEMENT	<b>1,09 %</b>
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,50 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	<b>1,09 %</b>
ACTIONS CANADIENNES	2,31 %	ACTIONS CANADIENNES	<b>1,09 %</b>
ACTIONS MONDIALES	2,47 %	ACTIONS INTERNATIONALES	<b>1,09 %</b>

\* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

\*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2016-06-30	Écarts	2016-03-24	Écarts	2015-12-31	Écarts	2015-09-25	Écarts	2015-06-26
S&P/TSX (Toronto)	-5,0 %	14064,54	5,3 %	13 358,10	2,7 %	13 009,95	-2,8 %	13 378,57	-9,7 %	14 808,09
S&P 500 (New York) **	5,0 %	2716,99	0,8 %	2 695,54	-4,7 %	2 829,07	10,0 %	2 571,69	-0,6 %	2 588,04
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-11,1 %	2078,10	-3,1 %	2 144,06	-9,7 %	2 375,47	7,4 %	2 211,37	-5,4 %	2 338,45
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	6,4 %	1035,10	3,1 %	1 004,40	1,0 %	994,80	1,2 %	982,90	1,1 %	972,40

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

### RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

### FONDS FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

### AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

### OBLIGATIONS GARANTIES<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

### DÉPÔTS À TERME<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

### COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

### SERVICE DE GESTION PRIVÉE<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

### SERVICE DE FACTURATION<sup>8</sup>

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

#### MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2  
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1900  
Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

#### QUÉBEC

Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 410  
Québec (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

#### SITE INTERNET

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

#### COURRIEL

[info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)

